



Conseil de sécurité

Distr. générale
19 août 2008
Français
Original : anglais

Déclaration du Président du Conseil de sécurité

Le Conseil de sécurité ayant examiné, à sa 5959^e séance, le 19 août 2008, la question intitulée « La situation au Timor-Leste », son président a fait en son nom la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité accueille avec satisfaction le rapport du Secrétaire général sur la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (S/2008/501), ainsi que l'exposé présenté par le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Timor-Leste, M. Atul Khare, le 19 août 2008.

Le Conseil félicite les dirigeants politiques et les institutions du Timor-Leste d'avoir réagi rapidement, fermement et de façon responsable aux déplorables événements du 11 février 2008, dans le respect de la légalité constitutionnelle du pays. Le Conseil reconnaît que si l'état de sécurité d'ensemble s'est amélioré dans le pays depuis les événements de mai-juin 2006, la situation politique, sociale, humanitaire et de sécurité y demeure précaire.

Le Conseil se félicite que des efforts continuent d'être faits pour favoriser le dialogue et la réconciliation nationale au Timor-Leste dans le cadre de mécanismes divers, en particulier les réunions de coordination élargies de haut niveau, le Forum de coordination trilatérale et les bons offices du Représentant spécial du Secrétaire général. Il se félicite également des progrès faits récemment pour régler le sort des personnes déplacées.

Le Conseil réaffirme qu'il importe de revoir et de réformer le secteur de la sécurité au Timor-Leste, et en particulier qu'il est nécessaire d'établir une nette séparation entre la mission confiée à la Police nationale et celle dévolue aux forces armées (F-FDTL), en matière de sécurité intérieure et extérieure, de renforcer les cadres juridiques et de consolider les mécanismes civils de contrôle et de mise en jeu des responsabilités. Le Conseil reconnaît les efforts faits par les autorités nationales et la MINUT pour reconstituer la Police nationale du Timor-Leste et accueille avec satisfaction le rapport de la mission d'experts en date du 16 mai 2008 sur les activités de police au Timor-Leste (S/2008/329), ainsi que les mesures tendant à donner suite aux recommandations qui y sont formulées. Il souligne que bâtir une police nationale indépendante, professionnelle et impartiale au Timor-Leste est une entreprise de longue haleine, que le pays doit fondamentalement s'approprier, et que la MINUT joue à cet égard un rôle décisif en aidant à faire en sorte que



la Police nationale du Timor-Leste soit prête et apte à assumer de nouveau sa mission.

Le Conseil rappelle qu'il est indispensable que la communauté internationale continue d'aider le Timor-Leste à développer et à consolider ses institutions et à renforcer encore ses capacités dans le secteur de la justice.

Le Conseil réaffirme en outre l'importance des efforts tendant à asseoir les principes de responsabilité et de justice et souligne qu'il importe que le Gouvernement du Timor-Leste donne suite aux recommandations découlant du rapport de 2006 de la Commission spéciale d'enquête des Nations Unies. Il se félicite que les dirigeants du Timor-Leste soient convaincus de la nécessité d'instituer la justice et soient déterminés à lutter contre l'impunité. Il souligne l'importance de la promotion et de la défense des droits de l'homme.

Le Conseil convient qu'il est nécessaire de faire face aux problèmes socioéconomiques du Timor-Leste. À cet égard, il se félicite que le Gouvernement du Timor-Leste ait mis en œuvre les Priorités nationales pour 2008, notamment dans les domaines de la sûreté et de la sécurité publiques; de la protection et de la solidarité sociales; des besoins des jeunes; de l'emploi et de la création de revenus; de l'amélioration des services sociaux; et de la promotion de la transparence et de l'efficacité de l'État. Il se félicite également de la signature, entre le Timor-Leste et l'Organisation des Nations Unies, du Cadre d'aide au développement des Nations Unies 2009-2013, propre à doter le pays d'un instrument important pour son développement.

Le Conseil réaffirme son soutien sans réserve à l'action de la MINUT et apprécie les efforts que le Secrétaire général et son Représentant spécial continuent de déployer pour permettre à la Mission de s'acquitter pleinement de son mandat. Il encourage la MINUT, conformément à son mandat, à continuer, en coopération avec les institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies, ainsi qu'avec tous les partenaires concernés, à prêter un concours au Gouvernement du Timor-Leste. Le Conseil rappelle qu'il a prié le Secrétaire général d'arrêter, en consultation avec le Gouvernement du Timor-Leste, une stratégie à moyen terme assortie de critères d'évaluation qui permettent de mesurer et de suivre les progrès de son application et de lui soumettre tous autres rapports qu'il jugerait utile. »